



Généalogie

Les enfants abandonnés en Isère au XVIII^e siècle

Pour le généalogiste, la découverte d'un enfant naturel ou abandonné dans la branche d'un de ses ancêtres, représente un handicap dans ses recherches qu'il n'est pas sûr de pouvoir élucider.

L'abandon des enfants est un phénomène social qui, au fil des siècles, s'est plus ou moins amplifié, en fonction de la conjoncture économique et sociale du moment.

Dans l'antiquité, le conseil des anciens de la Rome antique pouvait soit-disant décider de la vie ou de la mort d'un nouveau-né. On éliminait des enfants non désirés, souvent le fruit d'adultère, ceux-ci étaient donc souvent tués ou abandonnés, principalement les filles.

Rien dans les textes ne permet d'accréditer cette thèse. Seule, la Bible parle de la mère de Moïse qui, en Egypte, l'aurait abandonné aux eaux du Nil dans son couffin.

Les abandons d'enfants en France constituent un phénomène qui, au XVIII^e siècle, était motivé par de multiples raisons plus ou moins condamnables. Ces enfants sont parfois issus d'un mariage considéré comme illégitime, c'est-à-dire non approuvé par les parents. Il faut savoir qu'une ordonnance de 1556 exigeait le consentement des parents pour les filles jusqu'à 25 ans et 30 ans pour les garçons. Une naissance issue de ces unions considérées comme illégales s'annonçait comme une catastrophe qu'il était nécessaire de cacher.

Enfants de mères célibataires, enfants de parents qui ne peuvent pas les nourrir, les raisons d'abandon sont nombreuses. Beaucoup de billets trouvés dans les langes, montrent la misère qui a poussé les parents à les abandonner, afin de se débarrasser d'une bouche de trop.

Les abandons, à une certaine époque, arrivaient souvent par le fait qu'une servante, employée dans une famille bourgeoise, soit séduite par le maître de maison. Pour éviter le scandale que représentait la honte s'abattant sur l'ensemble de la communauté surtout si elle était de haut rang, la servante était chassée, et se trouvait ainsi à la rue sans ressources.

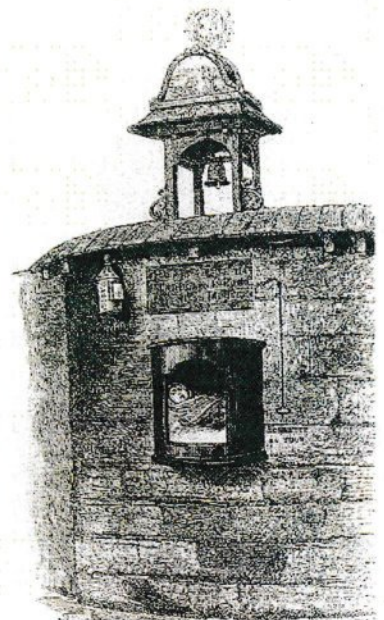
Tous ces enfants étaient discrètement abandonnés généralement devant la porte des églises, devant un hôpital ou dans un coin de porte cochère, bien emmaillotté pour le protéger du froid. Jean-Jacques Rousseau lui-même aurait abandonné cinq enfants, et il écrit en 1751 à Madame de Francueil : « *Je gagne au jour la journée de mon pain avec assez de peine, comment nourrirais-je une famille* ».

Le premier asile pour enfants fut fondé au VII^e siècle par l'évêque d'Angers à Montpellier.

Devant cette augmentation des abandons d'enfants, l'église s'efforça de les secourir dans les hôpitaux qui, pour beaucoup à l'époque, étaient propriété de l'église.

Avant le XVIII^e siècle, ils étaient recueillis en principe par les religieuses. Il n'existait pas d'organisation spécifique pour pouvoir prendre en charge les enfants trouvés et abandonnés, si ce n'est Saint Vincent de Paul qui, vers 1630, créa avec des filles de la Charité « l'Œuvre des enfants trouvés ».

En Isère, la consultation des registres d'état-civil, paroissiaux, ou d'enregistrements dans les hôpitaux, révèle un nombre important d'enfants abandonnés. On découvre également que les patronymes et les prénoms étaient souvent attribués au gré de l'imagination du responsable de l'enregistrement.



Sur cette gravure du XIX^e siècle, le «tour» de l'hôpital de la Madeleine : tambour pivotant, intégré dans le mur, il permettait aux mères de déposer leur enfant anonymement.

in: Larousse de la généalogie

En feuilletant les registres de délibérations des mairies, notamment celle de Voreppe, on retrouve les procès-verbaux attestant des nombreuses preuves d'enfants abandonnés.

Ces enfants abandonnés sont donc placés dans des familles nourricières, il se trouvait heureusement des âmes charitables pour les recueillir, bien sûr moyennant finances, mais à l'époque on ne pouvait pas se permettre de nourrir des bouches supplémentaires dans une famille, qui parfois était très nombreuse.

Les renseignements relatifs à ces placements sont consignés sur des registres tenus par les hospices, les diocèses ou bien plus tard les mairies. Toutes les informations connues concernant l'enfant y sont inscrites.

Au hasard de mes recherches dans un petit village du Bourbonnais, à Saint-Victor près de Montluçon, j'ai été surpris par les noms donnés à certains nouveaux-nés. J'ai feuilleté le registre avec plus d'attention, pour constater que ces noms étaient ceux donnés à des enfants trouvés ou abandonnés. Il était même inscrit en dessous du nom, « *enfant de la nature* » j'ai trouvé ce terme assez poétique. Le choix du nom, à cette époque était comme il est mentionné plus haut, le fruit de l'humeur et ou de l'imagination du responsable préposé à l'état-civil.

Abandon d'un enfant, dans une rue déserte



Voici quelques noms relevés sur une période de 1780 à 1825 :

François Philanthrope - Marie Gracieuse -
Magdelaine La Neige - Pierre La Fontaine -
Marie La Beauté - Gabriel La Gratitude -
François Bel Amour - Marie Candeur -
Gilbert Prudence - François Solitaire -
Jeanne La Bienvenue -
Claude Blaize des Beaux Jours,
et bien d'autres encore inscrits sous la même forme.

Nous constatons dans l'acte reproduit ci-après et sa traduction, que la mère de l'enfant probablement sans logis, est venue accoucher chez des personnes inconnues. Nous ne savons pas si l'enfant va être abandonné par la mère. Celle-ci apparemment n'a pas reconnu son enfant. Le fait de ne pas lui avoir donné son nom, mais d'avoir laissé le préposé à l'état-civil de choisir l'identité du nouveau né, laisse présager un abandon de l'enfant.

La détresse d'une situation misérable, une mère célibataire, ou un enfant né d'un adultère, sont les causes principales des abandons d'enfants.

Aujourd'hui, selon des estimations de l'Unicef, plus de 8 millions d'enfants sont abandonnés dans les rues de par le monde. L'abandon d'enfant a été considéré de tout temps comme un acte répréhensible, mais qui malheureusement ne diminue pas le nombre d'enfants abandonnés.

Le 18 janvier 1728, il est inscrit :

« Un enfant abandonné, avec un billet sur lui, faisant mention de son baptême et de son prénom de Claude.

Remis à la famille d'Estienne Gerin Patasson pour le nourrir au prix de 5 livres par mois plus les fournitures de linge.

Ses père et mère retrouvés Pierre Garin Favel et Louise Alla de Saint Buéil diocèse de Vienne.

Mise en demeure aux familles de reprendre l'enfant né en octobre.

Vu le manque de revenu des jeunes parents, aucune sanction ne sera exigée à leur encontre ».

Nous avons là l'une des raisons assez courantes à l'époque, que l'abandon de l'enfant a été motivé par le manque et la difficulté de ne pouvoir l'élever.

Mention également relevée le 21 août 1728 à Voreppe :

« Encore un enfant abandonné sur les degrés de la maison de Charités du côté de la fontaine. On le baptisa et on le déposa en nourrice chez la nommée Allegre pour 4 livres 10 sols par mois.

Les parents sont recherchés ».

Le 3 juin 1731

« Exposition d'un enfant dans la nuit de mardi à mercredi devant la maison du Sieur Dangalier sur la grande rue, d'une fillette enveloppée de langes ».

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la pratique la plus courante pour abandonner son enfant est l'« exposition ». L'enfant est déposé par ses parents dans un lieu public.

Le 1er mai 1743 :

« Dans la nuit du 24 au 25 avril un enfant a été déposé devant la porte de l'hôpital. Une personne se propose de le prendre pour 6 livres par mois durant 7 ans, lui donnera nourriture et principes religieux, et à 7 ans lui apprendra le métier de tisserand ».

Il faut savoir qu'à cette époque, les enfants étaient en âge de travailler vers 10 à 12 ans, parfois même avant.

'Acte de naissance de Claude Blaize Des Beaux Jours



Claude Blaize Des beaux jours. Saint Victor

Acte de naissance

L'an mil huit cent le trois février, heure de neuf du matin, est comparu en la mairie de Saint Victor Jean Desgranges, vigneron aux courdards, de cette commune, âgé de trente trois ans, lequel étoit accompagné de Claude Lecluze vigneron âgé de cinquante neuf ans et de Marie Luguet âgée de quarante cinq ans tous de cette commune; les quels nous ont déclaré que le jour d'hier, heure de trois du soir il s'étoit accouchée en la maison du dit Jean Desgranges, une fille inconnue d'un enfant de sexe masculin tel qu'ils nous l'ont présenté emmaillotté de mauvais linge; après vérification faite sur son corps et ses vêtements, nous avons trouvé aucune marque distinctive, lui avons donné le nom et prénom de Claude Blaize Des beaux jours; les parties et témoins ont déclaré ne savoir signer avec nous, après que lecture leur en a été faite.

Acte de naissance

Traduction

« L'an mil huit cent le 3 février, heure de neuf heure du matin est comparu en la mairie de saint Victor, Jean Desgranges vigneron à aux courdards, de cette commune, âgé de trente trois ans lequel étoit accompagné de Claude Lecluze vigneron âgé de cinquante neuf ans et de Marie Luguet âgée de quarante cinq ans tous de cette commune ; lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier heure de trois du soir il s'étoit accouchée en la maison du dit Jean Desgranges, une fille inconnue d'un enfant de sexe masculin, tel qu'ils nous l'ont présenté emmaillotté de mauvais linge ; après vérification faite sur son corps et ses vêtements, nous lui avons donné les nom et prénom de Claude Blaize des beaux jours. Les parties et témoins ont déclaré ne savoir signer avec nous que lecture leur en a été faite. »

Jean-Pierre Gras ■